



Terre d'Adeles - Château Vieux Mognac CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP année 2019

Le château Vieux Mognac est situé sur la commune de Petit-Palais en Gironde, à 12 km de Saint-Émilion. L'exploitation est labélisée bio depuis 2012. Sylvie Milhard y produit du vin. Elle n'utilise ni désherbant ni engrais chimique. Elle pratique le labour et effectue les récoltes à la main sur certaines parcelles, à la machine pour d'autres. Par la signature du présent contrat, le consomm'acteur adhérent de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Sylvie Milhard, propriétaire du château Vieux Mognac, s'engagent à respecter le lien producteur – consomm'acteurs conformément à l'esprit de la Charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander du vin en se référant au catalogue proposé lors de la signature.
- 2) Signer à la commande 3 chèques à l'ordre de château Vieux Mognac : déposés à l'association Terre d'Adeles, ces chèques seront remis à Sylvie Milhard le jour de la livraison .
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les bouteilles commandées au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi, sachant qu'une commande oubliée est une commande due.
Date de livraison : 26/04, 05/07, 27/09
- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs de Terre d'Adeles.
- 5) Aider si nécessaire à la livraison ou à la signature des contrats selon la demande :

Tarifs 2019 : Ils sont indiqués sur le bon de commande

- En bouteilles, à l'unité :

Rouge : 2008 ; 2010 ; 2011, 2012 Bio / Blanc supérieur 2014 Bio / Blanc sec 2016 Bio.

- En B.I.B :

Rouge : B.I.B. 2016 de 3 litres* ; B.I.B 2016 de 5 litres*.

* Dans la limite des stocks disponibles, puis nous passons au millésime suivant avec le même prix.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs.

Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles
Coordinateur vin : Patrick Sagory : p.sagory@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison
- 3) Assurer le paiement des commandes
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions du château Vieux Mognac après accord du CA
- 5) Promouvoir les productions du château Vieux Mognac et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer les commandes de bouteilles pour chaque livraison, selon la formule choisie par le consomm'acteur
- 2) Prévenir Terre d'Adeles au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait l'exploitation. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir le consomm'acteur au château Vieux Mognac. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Sylvie Milhard s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et le Château Vieux Mognac s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Fait à Pessac le

Pour le Château Vieux Mognac
Sylvie Milhard

Pour Terre d'Adeles
Patrick Sagory

Le Consomm'acteur
NOM Prénom :